

---

Adresse des administrateurs du département de l'Indre qui félicitent la Convention sur ses travaux et sur le décret qui ordonne le dessèchement des étangs, lors de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des administrateurs du département de l'Indre qui félicitent la Convention sur ses travaux et sur le décret qui ordonne le dessèchement des étangs, lors de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 380-381;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36242\\_t2\\_0380\\_0000\\_16](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36242_t2_0380_0000_16)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Le 3 nivôse, sur les 10 heures du soir, neuf scélérats sont arrivés dans la commune de Croissy voisine de celle de Torcy, armés de sabres, pistolets et espingoles, avec des cordes qui devoient sans doute leur servir dans la nuit pour égorgier et voler quelques cultivateurs comme cela est déjà malheureusement arrivé l'année dernière dans les environs; deux de ces scélérats étoient à cheval, qui précédoient les sept autres. A peine la Société en fut-elle informé que grande partie de ses membres, joints au comité de surveillance volèrent au secours de la commune de Croissy. Un seul de ces voleurs s'est enfui, et les huit autres avec leurs chevaux et armes ont été conduits sous bonne et sûre garde (après avoir été interrogés par le comité) en la ville de Lagny, chef-lieu du canton. C'étoit sans doute un détachement de ces voleurs qui ravagent les environs de Paris. La Société se félicite d'une telle prise et assure la Convention qu'elle emploiera tous ses moments au soutien et à l'appui de ses frères.

Elle a célébré, le 18 nivôse, une fête en l'honneur de la reprise de Toulon où les cris de joie se faisoient entendre de toutes parts. On y chantoit des hymnes patriotiques, la ville retentissoit des cris de Vive la République, Vive la Montagne dont le nom restera éternellement gravé dans tous les cœurs.»

PHILIPPET (*présid.*), CANEL (*secrét.-greffier*),  
CHARLIER (*vice-présid.*).

## 12

La société populaire de Jarnac annonce à la Convention nationale l'envoi d'un quatrième ballot d'effets d'habillement pour l'armée de Mayence (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2) et renvoi au comité des marchés.

## 13

L'agent national du district de Gourdon adresse à la Convention l'état des dons patriotiques faits par la commune de Cazals, montant à 77 liv. 10 s. en assignats, 27 chemises, 4 paires de bas et 2 linceuls pour les défenseurs de la République (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Extrait des délibérations du distr., 19 niv. II] (5)

Présents les citoyens Bastit, Girles, Delbreil administrateurs, Cavaignac, agent national, et Périé, secrét., a comparu le c<sup>n</sup> Chassagnol, maire de Casals, commissaire nommé par la municipalité dud. lieu, lequel a remis sur le bureau la somme de 77 l. 10 s. en assignats, 27 chemises, 4 paires de bas et deux linceuls et la moitié d'un, que les citoyens de la commune du d. Casals donnent pour les frais de la guerre ou pour

(1) P.V., XXIX, 273; M. U., XXXV, 441.

(2) B<sup>in</sup>, 27 niv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXIX, 273.

(4) B<sup>in</sup>, 27 niv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(5) C. 288, pl. 879, p. 19, 20. Lettre d'envoi datée du 20 nivôse.

l'équipement des défenseurs de la Patrie de laquelle remise il demande la décharge et a signé Chassagnol.

Sur quoi le directoire ouï l'agent national louant le zélé patriotisme des habitants de Casals arrête que la susd<sup>t</sup> somme sera versée dans la caisse du receveur du district et que le linge restera en dépôt au district pour être envoyé à sa destination et qu'extrait du présent verbal sera de suite envoyé à la Convention à la diligence de l'agent national.

GALES, BARTET, BOUYGUES, DELBREIL (*administr.*),  
PÉRIÉ (*secrét.*).

## 14

La commune de Landes (1) annonce qu'elle a planté l'arbre de la Raison et consacré le temple servant au fanatisme à cette même Raison, et s'est formée en société populaire (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Landes, s. d.] (4)

« Citoyens Représentants,

La commune de Landes a planté l'arbre de la Raison avec enthousiasme, a dédié le temple servant au fanatisme à la Raison et s'est réunie en Société populaire.

Et chose remarquable et mémorable un commissaire sans-culotte vint mettre dans cette commune cinq couvertures en réquisition. N'en pouvant trouver que quatre, le maire irrité contre la pauvreté de cette commune, a tiré celle de son lit et a demandé le drap mortuet [mortuaire] servant à la superstition et a fait gagner de l'argent aux funérailles, pour se couvrir comme le temps du 21 nivôse le permet, ce qui a été délibéré sur le champ.

Cette commune vous félicite de vos travaux et vous invite à rester à votre poste jusqu'à la paix.

Nous sommes avec sansculottisme, les maire et officiers municipaux de la commune de Landes.»

MILET (*maire*), BRIAIS (*off. mun.*),  
DREUET (*agent. nat.*)

## 15

Les administrateurs du département de l'Indre félicitent la Convention sur ses glorieux travaux et sur le décret (5) qui ordonne le dessèchement des étangs (6).

Insertion au bulletin (7).

[Indreville (Châteauroux), 23 niv. II] (8)

« Citoyens Représentants,

Le moment est enfin arrivé où les despotes coalisés éprouvent ce que peut un grand peuple, la

(1) Distr. de Blois.

(2) P.V., XXIX, 273.

(3) B<sup>in</sup>, 27 niv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) C. 288, pl. 887, p. 35.

(5) Décret du 14 frim. II.

(6) P.V., XXIX, 274.

(7) B<sup>in</sup>, 27 niv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(8) C. 288, pl. 887, p. 34.

nation française, à votre voix, a porté en peu de tems de grands coups sur tous les points de la République. Ces heureux succès qui font la gloire de nos armées et notre joie sont dûs à votre courage et à la volonté suprême que vous avez manifesté. Poursuivez généreux mandataires et nos ennemis, bientôt cesseront de souiller le sol de la liberté.

Au milieu de vos grands et difficiles travaux, vous n'oubliez rien de ce qui peut régénérer le territoire et le fertiliser. Votre décret sur le dessèchement des étangs qui est un des bienfaits qui soient émanés de votre sagesse. La Brenne qui fait partie de notre département, est une de ces contrées de la République qui, peut-être retrace le plus les effets du despotisme monacal et féodal. Les vapeurs qui, surtout en été, s'élèvent des marais qui la couvrent, portent au loin la désolation, et les hommes, les bestiaux, qui y sont répandus sont les premiers à en ressentir les funestes effets, aussi l'observation de tous les tems a-t-elle démontrée que l'une et l'autre espèce y était très dégénérée. En rendant des terrains à l'agriculture, vous assurez, Citoyens Représentans, l'accroissement de la population et le bonheur de la génération future. »

J. CUINAT (présid.), COUTURIER, ROBERT, HUARD, DUBRAY.

## 16

**Barras, représentant du peuple près l'armée du Midi, envoie à la Convention les lettres de prêtrise du citoyen Barrieu (1).**

**Insertion au bulletin (2).**

« Citoyen président, nous te transmettons des lettres de prêtrise que nous a offert très librement le citoyen César Barrieu. Non content de répudier son ancienne épouse mystique, il s'est marié avec une bonne patriote, et au lieu de s'occuper à donner des âmes à Dieu, il va procurer des corps à la république. Ainsi soit-il. Salut et fraternité (3). »

## 17

**Le conseil-général de la commune de Castres, département du Tarn, fait part à la Convention des nombreux dons patriotiques faits par ses habitans pour les défenseurs de la République (4).**

**Mention honorable, insertion au bulletin (5).**

[Castres, 17 niv. II] (6)

« Représentans,

Nous devons à nos concitoyens de vous faire connaître leur attachement à la révolution, leur

(1) P.V., XXIX, 274.

(2) B<sup>in</sup>, 27 niv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(3) *Ann. patr.*, p. 1709; *Audit. nat.*, n<sup>o</sup> 481. Mention dans *C. Eg.*, p. 130; *M.U.*, XXXV, 439; *Mess. soir*, n<sup>o</sup> 517.

(4) P.V., XXIX, 274. Mention dans *Mon.*, XIX, 233; *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1081; *J. Fr.*, n<sup>o</sup> 480; *M. U.*, XXXV, 476-77; *Audit. nat.*, n<sup>o</sup> 481.

(5) B<sup>in</sup>, 27 niv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(6) C. 288, pl. 887, p. 33.

dévouement pour la chose publique. Dans un moment où le peuple français achète sa liberté au prix de tant de sang; de tant de sacrifices, nous ne calculons point notre contingent, et nous contribuons avec joie au statut de la patrie, au dépens de nos vies et de nos fortunes.

De nombreux défenseurs enfantés par la commune de Castres combattent aux frontières les satellites des tyrans, les différents corps armés sortis de notre département s'enorgueillissent d'une foule de jeunes Castrais réunis sous les drapeaux tricolores, non par la force des réquisitions mais par l'amour sacré de la patrie.

A peine l'infâme Toulon fut-il vendu aux Anglais, à peine fûmes-nous instruits qu'un représentant du peuple français avait été assassiné par des féroces esclaves, que dans le même instant et par un mouvement spontané d'indignation et de patriotisme l'on vit se former dans nos murs un bataillon nombreux destiné à venger la mort de Beauvais. Ce martyr de la liberté échappé par miracle au fer des assassins, n'a pu contenir sa sensibilité en voyant flotter le drapeau du bataillon Le Vengeur, sur lequel étaient ces mots : *Le peuple du Tarn contre les assassins de Beauvais*. Des larmes de joie coulèrent de ses yeux, il les essuya avec le drapeau.

Nos vieux accompagnent sans cesse nos frères d'armes dans les camps, et au milieu des hasards, mais en même temps nous n'oublions jamais que ceux qui prodiguent leur sang pour la patrie ont des droits sacrés à notre reconnaissance. La municipalité, la Société populaire ont sans cesse des registres ouverts pour recevoir les offrandes destinées à nos frères d'armes; c'est là qu'animés d'un patriotisme pur et désintéressé, les citoyens de cette commune semblent se disputer l'avantage de secourir les héros de la liberté.

A peine la horde espagnole eut-elle souillé notre territoire que tout le cuivre de nos ménages, même le plus nécessaire fut entassé dans les magasins du district et destiné gratuitement à vomir la mort contre nos ennemis. Les bijoux d'or et d'argent, les épauettes, les galons furent également offerts sur l'autel de la patrie dans l'enceinte de la Société populaire; à cette même époque tous les habits, uniformes, des particuliers, leurs armes de toute espèce furent données à ceux qui marchaient sur les frontières.

Bientôt de nouveaux besoins appelèrent de nouveaux sacrifices, un escadron de chasseurs à cheval fut destiné à renforcer notre cavalerie vers les Pyrénées Orientales et de suite un grand nombre d'excellents chevaux furent offerts à la patrie, un registre fut ouvert pour secourir les parents des volontaires, une somme considérable fut le fruit des souscriptions et depuis ce moment plus de 130 familles reçoivent des secours abondants qui leur font oublier l'absence de ceux qui les aidaient du fruit de leurs travaux et de leur industrie. Le bataillon Le Vengeur n'a pas été oublié dans cette distribution. A peine la nouvelle de la reprise de Toulon nous fut-elle parvenue que, devançant le décret qui consacre cet heureux événement par une fête nationale, le peuple se réunit en masse pour célébrer le triomphe de la République; il fut fait à tous les indigents une distribution abondante de pain, de vin, et de viande, et la famille de chacun de nos frères d'armes qui avaient marché contre Toulon reçut une gratification de 50 l. C'est ainsi que mêlant des actes de bienfaisance au chant des